



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 13 avril 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Laurence Gillot, conseillère stratégique du cabinet du conseiller désigné, Daniel Feeny, attaché politique et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Steven Boivin, Linda Brouillette, Josée Laurin-Jolicoeur, Edmond Leclerc et Mario St-Pierre.

CE-2022-285

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINTE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Sainte-Bernadette, dossier RS-22-018, comme illustré au plan numéro CRO-22-042 du 4 février 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Sainte-Bernadette	Sud	D'un point situé à 26 m à l'ouest de la rue de Carillon, sur une distance de 10 m vers l'ouest	Excepté pour débarcadère

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-042 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-286

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU SHAMAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Shamal, dossier RS-22-017, comme illustré au plan numéro CRO-22-040 du 1^{er} février 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Shamal	Est/ nord	D'un point situé à 71 m au nord du boulevard des Grives, sur une distance de 46 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-040 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-287

SOUSSION 2021 SP 235 - RÉFECTION DE LA TOITURE ET TRAVAUX CONNEXES - MAISON DU TOURISME - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation & Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la fourniture de matériaux, la main-d'œuvre et les équipements nécessaires pour la réfection de la toiture et l'exécution de certains travaux connexes à la Maison du tourisme située au 103, rue Laurier, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 252 663,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18003-019-89447	230 715,28 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - 20-2023 - Maison du tourisme
04-13493	10 987,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 960,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-288

PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - VOLET 2 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF 2021-2022 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - RÉFECTION DE LA RUE NOBERT ET D'UN TRONÇON DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE, ENTRE LES RUES DE SAUTERNES ET DU PINOT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2021-574 du 24 août 2021, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif 2021-2022 pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE la réfection d'un tronçon de la piste multifonctionnelle, d'une longueur de 275 m, sur la rue Nobert, entre les rues de Sauternes et du Pinot, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juillet 2021, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 79 061 \$ représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de réfection de la rue Nobert et d'un tronçon de la piste multifonctionnelle, d'une longueur de 275 m, entre les rues de Sauternes et du Pinot;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'un tronçon de la piste multifonctionnelle sur la rue Nobert, entre les rues de Sauternes et du Pinot, accordés à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 164 545 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection d'un tronçon de la piste multifonctionnelle sur la rue Nobert, entre les rues de Sauternes et du Pinot, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de réfection d'un tronçon de la piste multifonctionnelle sur la rue Nobert, entre les rues de Sauternes et du Pinot, ont été effectués pour un coût réel imputable de 164 545 \$ et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de réfection d'un tronçon de la piste multifonctionnelle sur la rue Nobert, entre les rues de Sauternes et du Pinot, au montant de 79 061 \$ imputable, soit le montant maximal accordé par le ministère des Transports du Québec pour l'équivalent de 50 % des dépenses admissibles estimées.

Adoptée

CE-2022-289

SOUSSION 2022 SP 060 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - SERVICES DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le marquage de chaussée pour divers secteurs de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période d'un an, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 10 mars 2022, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

Section 1 – Marquage longitudinal

Lignes-Fit inc., 1443, rue Rolland-Desjardins, Mirabel, Québec, J7J 0K5, pour un montant total approximatif de 275 020,20 \$ incluant les taxes;

Section 2 – Marquage secondaire – Secteur de Gatineau

Lignes-Fit inc., 14435, rue Rolland-Desjardins, Mirabel, Québec, J7J 0K5, pour un montant total approximatif de 154 450,23 \$ incluant les taxes;

Section 3 – Marquage secondaire – Secteur de Buckingham-Masson-Angers et une partie du secteur de Gatineau

Lignes-Fit inc., 14435, rue Rolland-Desjardins, Mirabel, Québec, J7J 0K5, pour un montant total approximatif de 179 872,64 \$ incluant les taxes;

Section 4 – Marquage hors chaussée

9709789 Canada inc. / Proligne, 923, rang Sainte-Madeleine, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour un montant total approximatif de 47 896,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-89448	250 130,09 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures.
02-31530-521-89449	140 233,65 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures.
02-31530-521-89450	164 247,69 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
02-31530-521-89451	43 735,43 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures.
02-61400-649-89452	1 800,00 \$	Expertise conseil - Autres pièces
04-13493	28 581,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 510,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-290

2022 SP 207 - CONTRAT DE SERVICE DE GRÉ À GRÉ - TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris acte du changement de statut de l'organisme Tricentris en coopérative de solidarité;

CONSIDÉRANT l'attestation émise le 16 mars 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, désignant Tricentris, la coop de solidarité comme organisme assujéti aux dispositions d'adjudication des contrats de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation permet en vertu de l'article 573.3.2.2° de la *Loi sur les cités et villes* à toutes les municipalités de contracter de gré à gré avec une coopérative de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente actuel liant la Ville de Gatineau et Tricentris prend fin le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau entend poursuivre ses efforts de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement évalue que le prix soumis par Tricentris, la coop de solidarité, pour le tri et le conditionnement des matières recyclables collectées par la Ville de Gatineau est avantageux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie de gré à gré un contrat de service à Tricentris, la coop de solidarité, 651, chemin Félix-Touchette, Lachute, Québec, J8H 2C5, pour le tri et conditionnement des matières recyclables, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant total approximatif de 1 543 288,93 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer le contrat de service et autres documents relatifs à ce projet.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-45520-447 - Collecte sélective - Traitement des matières recyclables.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-291

REJET - SOUMISSION 2022 SP 018 - TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 2 décembre 2021, un appel d'offres public pour le tri et le conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 108 - Tri et conditionnement des matières recyclables.

Adoptée

CE-2022-292

REJET - SOUMISSION 2022 SP 008A - FOURNITURE DE SEMENCES ET FERTILISANTS POUR GAZON DE TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 8 février 2022, un appel d'offres public pour la fourniture de semences et fertilisants pour gazon de terrains sportifs pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue étant non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue, dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 008A et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-293

SOUSSION 2022 SP 032 - COUPE D'HERBES SUR DIVERS EMPLACEMENTS ET DANS LES FOSSÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la coupe d'herbes sur divers emplacements et dans les fossés, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 3 mars 2022, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Pro 4 Saisons (9219-3879 Québec inc.), 3-34, chemin Henri-Chartrand, l'Ange-Gardien, Québec, J8L 0W9, pour la coupe d'herbes sur divers emplacements et dans les fossés, selon les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 7, pour un montant total approximatif de 293 524, 00 \$ incluant les taxes;
- La firme Lafleur de la Capital inc., 164, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la coupe d'herbes sur divers emplacements et dans les fossés, selon la section 6, pour un montant total approximatif de 21 553,54 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront d'une durée d'une année avec la possibilité de les renouveler pour une période additionnelle d'un an portant ainsi le cumulatif pour l'ensemble des sections à 630 155,07 \$ incluant les taxes.

Après la première année, si l'option de renouvellement est exercée, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-89453	287 707,79 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	13 702,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 667,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-294

SOUSSION 2021 SP 450 - FOURNITURE DE CAMIONS 10 ROUES AVEC BENNE POUR LE TRANSPORT EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Inter Outaouais, 164, rue Jean Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture de camions 10 roues avec benne pour le transport de vrac pour un montant total de 680 571,52 \$ incluant les taxes et incluant également l'option A, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 7 mars 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30892-002-89454	207 150,83 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10R BMA 2004 320H180
06-30836-016-89455	207 150,84 \$	Remplacement de véhicules et de machinerie - Services des travaux publics et de police - Autres - Camion 10 ROUES 320HC198
06-30892-024-89456	207 150,83 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10R 2009 350H115
04-13493	29 596,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	29 522,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-295 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR UN MONTANT TOTAL DE 342 072,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 MARS 2020**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 d'un montant de 342 072,28 \$ pour la période du 17 au 23 mars 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-296 **SUBVENTION DE 6 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LIMBOUR, QUI SERA UTILISÉE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidents de Limbour a fait une demande de financement pour la construction d'une remise au centre communautaire Limbour, qui sera utilisée par l'ensemble des organismes du district électoral de Limbour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Louis Sabourin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 6 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des Résidents de Limbour, 23-A, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour la construction d'une remise au centre communautaire Limbour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972-89446	6 000 \$	Monsieur le conseiller Louis Sabourin - District électoral de Limbour - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79939-972		6 000 \$	Monsieur le conseiller Louis Sabourin - District électoral de Limbour - Aménagement - Subventions
02-79939-692	6 000 \$		Monsieur le conseiller Louis Sabourin - District électoral de Limbour - Aménagement - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-297

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE RESPONSABLE
ADMINISTRATION, DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR UNE
PÉRIODE DE 12 MOIS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 101 711 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de responsable administration, du Service des travaux publics pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de ce surcroît de travail temporaire à titre de responsable administration, du Service des travaux publics pour une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-298

SUSPENSION SANS SOLDE DE CINQ JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 107242

CONSIDÉRANT l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la nature des manquements commis par l'employé numéro 107242;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service de l'évaluation entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de cinq jours à l'employé numéro 107242.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif